

## AVIS RELATIF A LA MISE EN PLACE DU SÉJOUR DE RECHERCHE

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L. 712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Limoges en vigueur ;

Vu l'article 12 de la loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la Recherche ;

Vu l'article L. 434-1 du Code de la recherche ;

Vu la circulaire n°ESRS2207381C du 4 mai 2022 de mise en œuvre du « Séjour de Recherche » tel que prévu à l'article L. 434-1 du Code de la recherche ;

Avis enregistré sous le numéro **047-2024-CR-24062024**

La Commission Recherche de l'Université de Limoges émet l'avis suivant :

### Article unique :

La Commission Recherche de l'Université de Limoges émet un avis favorable aux propositions de mise en place du « Séjour de Recherche » à l'Université de Limoges, comme suit :

#### Résultats du vote :

Membres en exercice : 40

Nombre de votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Limoges,

La Présidente de l'Université,

Signé(e) par : Isabelle Klock-Fontanille  
Date de : 27/06/2024  
Qualité : Université de Limoges



Isabelle KLOCK-FONTANILLE



## PROPOSITIONS

### de mise en place du « Séjour de Recherche » à l'Université de Limoges

*université ouverte*  
 *source de réussites*



## PROPOSITIONS DE MISE EN PLACE

- **Pour 3 catégories de personnes :**
  - Chercheur
  - Doctorant non inscrit à Unilim
  - Doctorant inscrit à Unilim
  
- En fonction du **montant du financement de départ**  
et d'un **éventuel complément de financement.**
  
- **Possibilité de demander un complément de financement de l'Université selon les cas.** Enveloppe de 60 k€ annuel :
  - Enveloppe A : 35 k€ chercheurs
  - Enveloppe B : 17 k€ doctorants inscrits à Unilim (CED)
  - Enveloppe C : 8 k€ cotisations ATMP
  - Fongibilité des enveloppes (A et B)



## CONVENTION DE SÉJOUR DE RECHERCHE « CHERCHEUR » : Proposition

- Montant minimal mensuel de 1 200 € nets pour « vivre à Limoges » (Vote en CA)
- Durée  $\geq$  1 mois (Vote en CA)
- Possibilité de compléter le financement par l'Unité de Recherche sur validation de la direction de l'Unité
- L'Unité de Recherche a la possibilité de demander un complément à l'Université dans les limites d'une enveloppe annuelle sur le budget de l'Université. Enveloppe annuelle d'environ 35 k€ maximum. Demandes traitées au fil de l'eau.

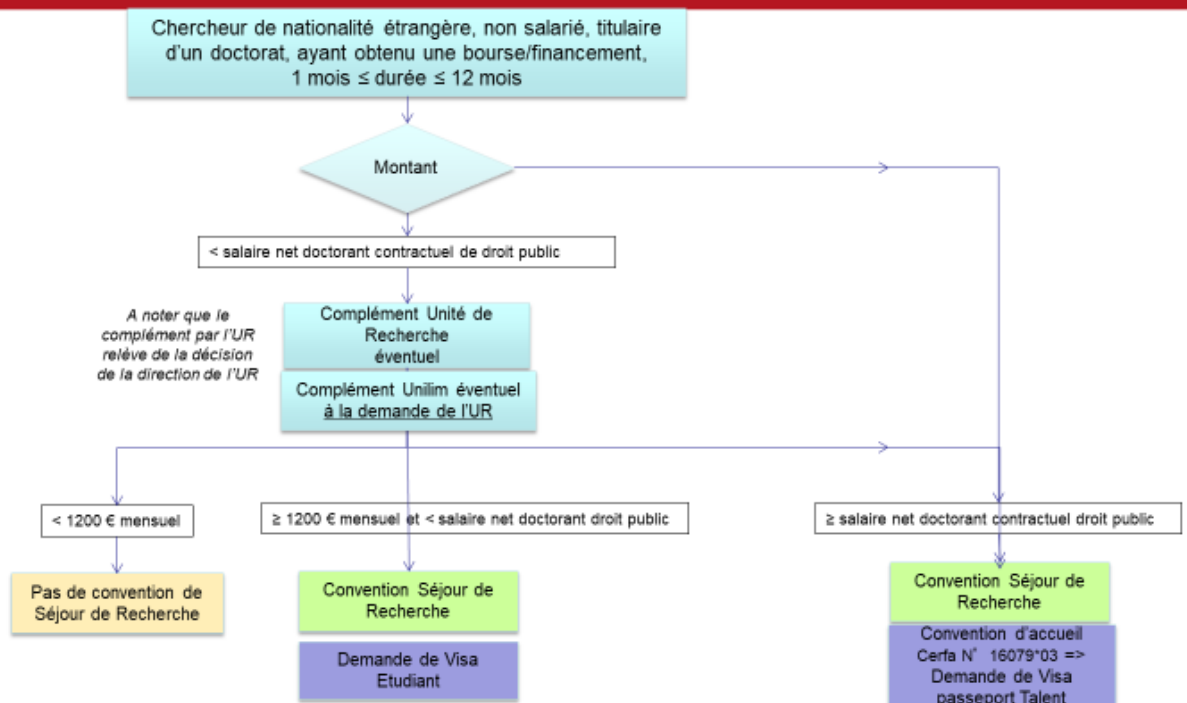
3 cas possibles selon le montant du financement total mensuel :

- $< 1200$  € : pas de convention de Séjour de Recherche (pas de visa Etudiant, pas de passeport Talent)
- Compris entre 1200 € et salaire net doctorant contractuel de droit public : convention de Séjour de Recherche (visa Etudiant)
- $\geq$  salaire net doctorant contractuel de droit public : convention de Séjour de Recherche, convention accueil Cerfa N° 16079\*03 (visa passeport Talent)

➔ Expérimentation sur 1 année (délib CA) et révision éventuelle du dispositif au bout d'un an



## CONVENTION DE SÉJOUR DE RECHERCHE « CHERCHEUR » : Proposition



## CONVENTION DE SÉJOUR DE RECHERCHE « Doctorant non inscrit à Unilim » : Proposition

- Montant minimal mensuel de 1 200 € nets pour « vivre à Limoges » (Vote en CA)
- Durée  $\geq$  1 mois (Vote en CA)
- Possibilité de compléter le financement par l'Unité de Recherche sur validation de la direction de l'Unité

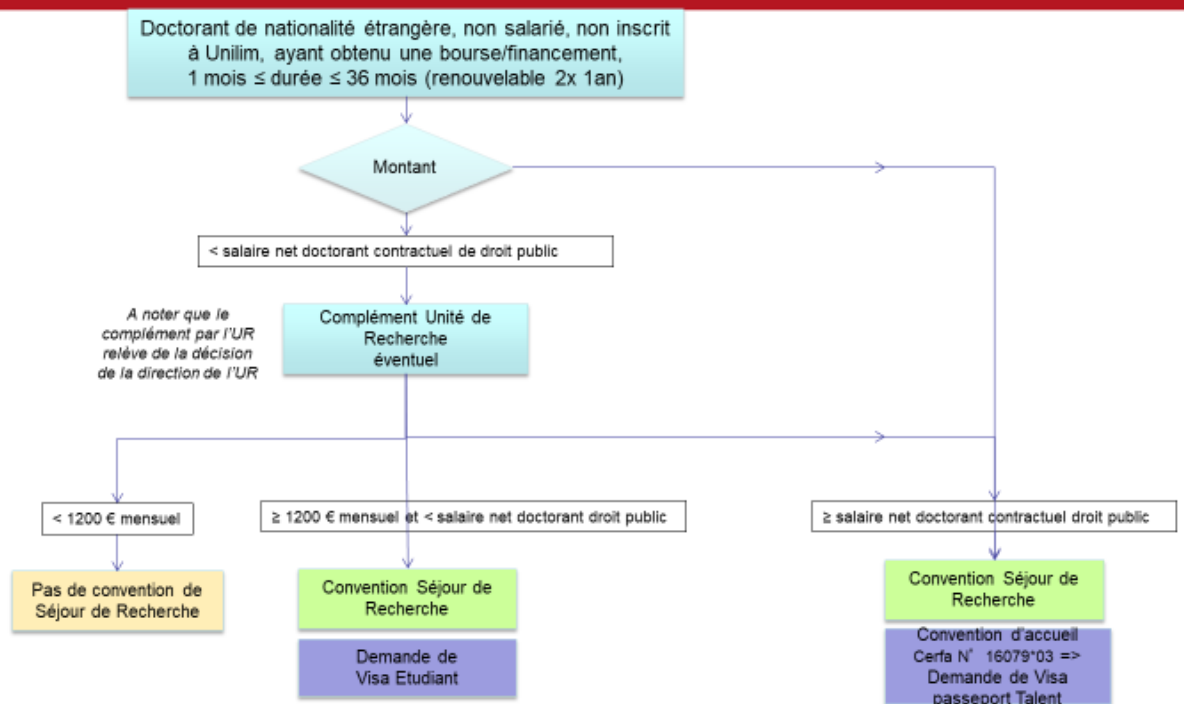
3 cas possibles selon le montant du financement total mensuel :

- $< 1200$  € : pas de convention de Séjour de Recherche (pas de visa Etudiant, pas de passeport Talent)
- Compris entre 1200 € et salaire net doctorant contractuel de droit public : convention de Séjour de Recherche (visa Etudiant)
- $\geq$  salaire net doctorant contractuel de droit public : convention de Séjour de Recherche, convention accueil Cerfa N° 16079\*03 (visa passeport Talent)

➔ Expérimentation sur 1 année (délib CA) et révision éventuelle du dispositif au bout d'un an



## CONVENTION DE SÉJOUR DE RECHERCHE « Doctorant non inscrit à Unilim » : Proposition



## CONVENTION DE SÉJOUR DE RECHERCHE « Doctorant inscrit Unilim » : Proposition CED

- Limité aux cotutelles de thèse (Vote en CA)
- Durée  $\geq$  1 mois (Vote en CA)
- Possibilité de compléter le financement par l'Unité de Recherche sur validation de la direction de l'Unité
- A partir de 1200 € (financement plus complément éventuel du laboratoire), l'Unité de Recherche a la possibilité de demander un complément à l'Université dans les limites d'une enveloppe annuelle sur le budget de l'Université. Complément de financement limité à 18 mois. Enveloppe annuelle d'environ 17 k€. Demandes traitées au fil de l'eau.

2 cas possibles selon le montant du financement total mensuel :

- $<$  salaire net doctorant contractuel de droit public : pas de convention de Séjour de Recherche, visa Etudiant car inscrit à UL,
- $\geq$  salaire net doctorant contractuel de droit public : convention de Séjour de Recherche, convention accueil Cerfa N° 16079\*03 (visa passeport Talent)

➔ Expérimentation sur 1 année (délib CA) et révision éventuelle du dispositif au bout d'un an



## CONVENTION DE SÉJOUR DE RECHERCHE « doctorant inscrit Unilim » : Proposition CED

